

Cahier de propositions

LES PAYSANS FACE AUX DEFIS DU 21 EME SIECLE

D' OU VIENT CE CAHIER DE PROPOSITIONS ?

Vivant au quotidien la dégradation de leurs conditions de production et d'existence et conscients que ce qui est en jeu c'est leur propre survie, des paysans, se sont engagés depuis près de dix ans dans une réflexion internationale, en collaboration étroite avec des alliés venus d'ONG, d'organismes de recherche, etc. Ils ont décidé d'organiser une Rencontre Paysanne Mondiale en Afrique qui devait se tenir en septembre 2001 mais qui a dû être reportée au 10-17 mai 2002 du fait des événements qui ont eu lieu au même moment. Le présent cahier s'appuie sur la réflexion menée pendant plusieurs années et s'efforce de synthétiser ses principaux résultats ; il s'appuie notamment sur les références suivantes :

- ✓ Les contributions des différents pays engagés dans la préparation de la Rencontre Mondiale des Paysans dont la liste figure en fin de document. Ces contributions ont été mobilisées dans le processus de préparation de la Rencontre Paysanne Mondiale (réunions de Montpellier, Porto Alegre, Castelfabib, La Havane).
- ✓ la capitalisation de la réflexion menée par le réseau APM - Mondial sur différents thèmes stratégiques. Des cahiers de propositions au niveau mondial ont été élaborés sur neuf grands thèmes avec la participation de responsables paysans impliqués dans différents réseaux nationaux et continentaux impliqués dans APM Mondial. La liste de ces cahiers est disponible en fin de document et sur le site www.apm-monde.com Ces cahiers résultent des chantiers , programmes de travail, échanges, rencontres organisés depuis une dizaine d'années par ce réseau mondial (agricultures paysannes, alimentation et mondialisation) structuré dans les différentes régions du monde et associant des personnes et des organisations paysannes, des organisations sociales et environnementales, des Ong
- ✓ les résultats de la première phase du projet fédérateur de recherche - action – formation « les organisations paysannes et indigènes face aux défis de la mondialisation » mis en place par le réseau APM – Mondial et dans lequel se sont engagées onze équipes nationales en Amérique Latine (Equateur, Uruguay, Pérou, Chili, Brésil), en Afrique (Sénégal, Bénin, Cameroun, Zimbabwe, Mali) et la Chine ;

Ce cahier est à la fois un premier avertissement et une étape dans un processus de réflexion qui doit se poursuivre jusqu'à ce que soient entendus les paysans et tous ceux qui sont conscients que l'agriculture familiale est indispensable à l'équilibre des sociétés, qui sont conscients des leçons de l'Histoire : « *une paysannerie se détruit facilement ; elle est impossible à reconstruire* » (Louis Malassis).

CONTACT: Comité de coordination internationale Rencontre mondiale paysanne

Silvio Marzaroli - Coprofam (Uruguay)
Bara Goudiaby - APM (Sénégal)
Raphaël Mariano - KMP (Philippines)
Albert Broch - Contag (Brésil)

: MARZAROLI Silvio silviom@maragatos.com
: Ituzaingo 461

: SAN JOSE: URUGUAY CEL 00 598 99 34 24 40/: 00 598 340 22 74/

« A l'heure du troisième millénaire où le monde entier est un village planétaire, grâce à l'évolution fulgurante de la technologie et des techniques, l'humanité devrait être heureuse et se passer des problèmes de survie » (Kolyang Palébé. Responsable paysan Tchad).

Et pourtant...

LA MOITIE DE LA POPULATION MONDIALE EN SITUATION DE MALNUTRITION

La situation mondiale actuelle au niveau de l'alimentation constitue un énorme problème pour l'humanité.

- 800 millions de personnes sont toujours sous alimentées au niveau mondial,
- la moitié de la population mondiale est atteinte par une forme de malnutrition, maladies de carence ou d'excès (manque de micronutriments, obésité...) qui ont des conséquences souvent dramatiques.
- Le fossé entre les riches et les pauvres se creuse au sein même des pays en voie de développement ou développés et aggrave la situation nutritionnelle et sanitaire des plus pauvres.

La FAO reconnaît que l'objectif de diminution de moitié en 2015 du nombre de personnes sous alimentées, décidé lors du sommet mondial sur l'alimentation à Rome en 1996, ne sera pas atteint.

DES POLITIQUES DE LIBERALISATION DESTRUCTRICES DES CAPACITES DES PEUPLES A SE NOURRIR

En ce début du 21 ème siècle, l'humanité a accumulé des connaissances liées aux pratiques paysannes et aux recherches scientifiques qui peuvent permettre de résoudre de nombreux problèmes techniques agricoles qui se présentent.

La question centrale n'est plus de savoir comment produire plus, mais comment assurer l'alimentation pour tous et notamment pour les plus pauvres qui se concentrent d'ailleurs en milieu rural ?

On est aussi confronté à l'enjeu de la qualité des produits, du point de vue sanitaire et nutritionnel et au respect des habitudes et cultures alimentaires.

Les systèmes alimentaires très variés qui se sont mis en place au cours des siècles sont en pleine mutation. Depuis une quinzaine d'années, ils sont soumis à

- un processus de libéralisation et de concurrence au niveau mondial entre des systèmes très différents d'agriculture, de pêche et de commerce, qui détruit les agricultures paysannes, les pêches artisanales et les formes d'alimentation culturellement diversifiées.
- un processus de concentration de grandes entreprises agro-alimentaires de transformation et de commerce .
- une implantation rapide de biotechnologies, en particulier sous forme d'OGM qui est dictée par la recherche de profit des grands groupes industriels au mépris de la sécurité alimentaire des populations, de la protection de l'environnement et de la maîtrise par les agriculteurs de leurs semences.

- le développement, dans la plupart des sociétés de la planète, de modes de production et de consommation peu soucieux de l'environnement et de l'avenir de la planète pour les générations futures.

L'alimentation est un problème complexe au niveau mondial qui implique des acteurs privés, (les familles, les entreprises..), les ong et les organisations populaires, les acteurs publics (les collectivités locales, les Etats, les organisations internationales...)

Résoudre des problèmes en matière d'alimentation requiert aussi une intervention sur les questions de production agricole, de pêche, de gestion des ressources naturelles, de nutrition, de santé, d'éducation, de transformation, de commerce national et international.

Pour résoudre ces problèmes, ceci nécessite de suivre une démarche nouvelle qui traite et gère cette complexité. Ce n'est ni le marché, ni les Etats, ni les grands groupes agro-alimentaires, ni les ong ou les organisations paysannes, de pêcheurs ou de consommateurs, ni la FAO qui régleront, seuls, les problèmes. Nous avons besoin d'approches nouvelles impliquant l'ensemble de ces acteurs et d'instruments et de lieux nouveaux au niveau international comme ce Forum Mondial pour la Souveraineté Alimentaire pour proposer des solutions et tenter de résoudre ces problèmes.

Vivant au quotidien la dégradation de leurs conditions de production et d'existence et conscients que ce qui est en jeu c'est leur propre survie, des paysans, se sont engagés depuis près de dix ans dans une réflexion internationale, en collaboration étroite avec des alliés venus d'ONG, d'organismes de recherche, etc. Ils ont décidé d'organiser une Rencontre Paysanne Mondiale en Afrique qui devait se tenir en septembre 2001 mais qui a dû être reportée au 10-17 mai 2002 du fait des événements qui ont eu lieu au même moment. Le présent cahier s'appuie sur la réflexion menée pendant plusieurs années et s'efforce de synthétiser ses principaux résultats ; il s'appuie notamment sur les références suivantes :

- ✓ Les contributions des différents pays engagés dans la préparation de la Rencontre Mondiale des Paysans dont la liste figure en fin de document. Ces contributions ont été mobilisées dans le processus de préparation de la Rencontre Paysanne Mondiale (réunions de Montpellier, Porto Alegre, Castelfabib, La Havane).
- ✓ la capitalisation de la réflexion menée par le réseau APM - Mondial sur différents thèmes stratégiques. Des cahiers de propositions au niveau mondial ont été élaborés sur neuf grands thèmes avec la participation de responsables paysans impliqués dans différents réseaux nationaux et continentaux impliqués dans APM Mondial. La liste de ces cahiers est disponible en fin de document et sur le site www.apm-monde.com Ces cahiers résultent des chantiers , programmes de travail, échanges, rencontres organisés depuis une dizaine d'années par ce réseau mondial (agricultures paysannes, alimentation et mondialisation) structuré dans les différentes régions du monde et associant des personnes et des organisations paysannes, des organisations sociales et environnementales, des Ong
- ✓ les résultats de la première phase du projet fédérateur de recherche - action – formation « les organisations paysannes et indigènes face aux défis de la mondialisation » mis en place par le réseau APM – Mondial et dans lequel se sont engagées onze équipes nationales en Amérique Latine (Equateur, Uruguay, Pérou, Chili, Brésil), en Afrique (Sénégal, Bénin, Cameroun, Zimbabwe, Mali) et la Chine ;

Ce cahier est à la fois un premier avertissement et une étape dans un processus de réflexion qui doit se poursuivre jusqu'à ce que soient entendus les paysans et tous ceux qui sont conscients que l'agriculture familiale est indispensable à l'équilibre des sociétés, qui sont conscients des leçons de l'Histoire : « *une paysannerie se détruit facilement ; elle est impossible à reconstruire* » (Louis Malassis).

Les paysans face aux enjeux du futur

D'où venons-nous ?

Depuis des millénaires, **l'agriculture a été la base de toute civilisation**, par les biens alimentaires qu'elle produit, par la mise en valeur des ressources naturelles et la construction des paysages, par les rapports sociaux qui se sont établis autour d'elle (avec la maîtrise du foncier en particulier). L'agriculture contribue, plus que toute autre activité, à nourrir l'imaginaire, à façonner la culture des peuples. Mettant en jeu de multiples dimensions, il convient d'envisager son évolution avec précaution.

Les échanges internationaux se sont développés depuis quelques siècles, depuis que les Européens se sont lancés, à la fin du XVe siècle, à la conquête du monde.

Ces échanges peuvent apparaître marginaux au sens où ils n'ont pas remis en cause fondamentalement les modes de production et de consommation des paysanneries du Sud : le fellah égyptien, l'indien des Andes, le riziculteur indochinois, le pasteur sahélien semblent appartenir à un "ordre immuable". En effet, si on s'en tient à l'essentiel, c'est-à-dire la relation de l'homme à la nature, la technologie n'a guère varié depuis des siècles.

En d'autres termes, on peut dire que leur intégration dans l'économie mondiale ne s'est pas traduite par une accumulation, de richesses, de capital, de technologies plus efficaces, et ceci est précisément à l'opposé de ce qui s'est passé dans les pays occidentaux où le progrès technique ne cesse de s'accélérer.

Il faut croire qu'il y a bien là un mécanisme **d'échange inégal** à travers le jeu invisible du marché. Forts de cette expérience, les paysanneries du Sud doivent considérer avec prudence les discours sur une libéralisation totale des échanges.

Si on oublie l'histoire, on pourrait croire que les inégalités de développement constatées aujourd'hui sont dues aux mérites différents des peuples qui, placés sur la même ligne de départ, n'ont pas su valoriser également les atouts dont ils disposaient. Ceci conduit tout naturellement à diverses interprétations racistes de l'état du monde.

Pourtant, on sait qu'à l'origine de l'économie mondialisée d'aujourd'hui, il y a la **violence**, violence de la conquête qui se manifeste par le massacre des peuples indigènes, violence de la traite esclavagiste qui traumatise le continent noir, violence de la colonisation qui draine les richesses des pays soumis, violence de la décolonisation et des guerres de libération, violence de la guerre froide qui soutient des dictatures et des guerres civiles sans fin dans les pays du Sud..

Cette violence n'est pas gratuite, elle rythme les diverses phases d'expansion du capitalisme depuis qu'il est né et la mondialisation d'aujourd'hui n'est pas autre chose qu'une **nouvelle phase d'expansion du capitalisme** ; au tournant des années 90, le capitalisme était en crise principalement parce que les marchés des pays développés étaient en voie de saturation, la croissance ne pouvait alors repartir que par l'ouverture de nouveaux marchés (principalement

dans les pays dits émergents). Cette nouvelle étape doit donc d'abord être interprétée en termes politiques.

Aujourd'hui, on a le sentiment d'être à un tournant historique : la guerre froide est finie, les dictatures s'effacent progressivement pour laisser place à la démocratie, on assiste à une révolution technologique sans précédent, dans les domaines de la communication, de l'automatisation et du contrôle, qui bouleverse les modes de production et les modes de pensée. Chacun peut légitimement penser qu'il est citoyen du monde et que nous sommes tous interdépendants et co-responsables de l'avenir du monde. On assiste à la montée en puissance des institutions supra nationales qui construisent (ou imposent ?) des principes, des règles, du droit.

Dans le même courant s'inscrit la globalisation économique impulsée par les firmes transnationales qui acquièrent un poids grandissant, investissant à travers le monde pour mettre en valeur des potentialités. Cette offensive libérale milite pour l'effacement des Etats-Nations au profit d'un grand marché mondial. Cette libéralisation qui permet la libre circulation des marchandises et des capitaux, des informations et des technologies, devrait conduire en principe à une meilleure allocation des ressources, à une meilleure répartition des activités en fonction de leur rentabilité et ainsi à une meilleure satisfaction des besoins globaux de l'humanité (croissance de la production à des prix toujours plus compétitifs). Donc la mondialisation n'est nullement présentée comme une machine de guerre qui aurait pour but d'asservir davantage les plus pauvres, au contraire, la mondialisation est présentée comme le meilleur moyen pour les pays en développement de s'engager sur les voies de la croissance en se spécialisant dans les secteurs où ils disposent d'avantages comparatifs (et ce ne sera pas forcément l'agriculture) même s'il faut des mesures d'accompagnement pour atténuer le coût des mutations (plans sociaux, programmes de lutte contre la pauvreté, ...).

Quelle perspective pour l'agriculture paysanne dans le processus actuel de globalisation économique ?

Depuis une dizaine d'années, l'agriculture a été intégrée dans les négociations globales sur la libéralisation du commerce mondial (Accords de Marrakech et création de l'OMC en 1995). Ces accords laissent entendre que toutes les agricultures du monde ont des chances de tirer parti de la globalisation. En fait, il faut être conscient que parmi les secteurs où les écarts de productivité se sont terriblement accentués, il y a notamment l'agriculture (les écarts de productivité agricole peuvent aller de 1 à 30 pour les rendements, de 1 à 100 pour la productivité du travail...). La concurrence généralisée entre agricultures aux niveaux technologiques aussi différents ne peut avoir que des effets dévastateurs sur les paysannes les moins avancées.

C'est bien la conviction des pays qui, sûrs de leurs avantages comparatifs, défendent des positions ultra libérales en agriculture (groupe de Cairns), car ils sont assurés de concentrer rapidement l'offre mondiale de produits alimentaires entre leurs mains. On aurait alors une uniformisation rapide des modes de consommation à l'échelle mondiale.

D'autres pays, notamment l'Union Européenne, les USA et le Japon, maintiennent un haut niveau de productivité grâce à une politique de soutien vigoureuse et durable de leur agriculture et entendent bien la sauvegarder pour l'essentiel, car ils veulent à la fois, continuer à exporter sur le marché mondial et maintenir un nombre maximum d'exploitations agricoles

(même "non rentables") afin de jouer divers rôles notamment une mise en valeur harmonieuse du territoire.

Les uns et les autres sont bien conscients qu'à ce nouveau jeu, les agricultures des pays du Sud les plus pauvres n'ont pas beaucoup d'avenir, hormis dans la production de produits agricoles spécifiquement tropicaux (café, cacao, coton, fruits, ...).

Ces productions ne seraient d'ailleurs pas forcément assurées par l'agriculture paysanne mais on imagine plutôt qu'elles pourraient être mises en œuvre par de grandes exploitations agro-industrielles. Pour atteindre assez rapidement un niveau technologique satisfaisant, on aurait intérêt dans cette hypothèse à attirer des investisseurs étrangers...

Si on abandonne ce modèle théorique et ces schémas d'évolution pour en revenir aux réalités actuelles, on peut y trouver des signes de résistance et d'espoir qui permettent de croire qu'il y a une alternative possible.

Mondialisation, état des lieux

⇒ Le poids des agricultures paysannes dans le monde

L'importance des actifs agricoles demeure considérable à l'échelle mondiale. Ils étaient, selon la FAO, 1 292 468 000 en 1995, et 1 246 718 000 appartenaient à ce que les Nations définissent comme le « Tiers Monde », soit 96,5 % ⁽¹⁾. La population active agricole a augmenté de près de 60 % dans les pays en développement, pendant les 25 dernières années, malgré l'importance de l'urbanisation. Si elle a commencé à diminuer en Amérique (notamment au Brésil), elle est toujours en progression en Afrique et en Asie.

Il convient de rappeler les caractéristiques majeures de l'agriculture paysanne :

- ce sont des exploitations à caractère familial, où une partie importante de la production est auto consommée, l'autre partie étant vendue sur le marché, en particulier lorsqu'il s'agit de produits d'exportation,
- la capitalisation en moyens de production y est faible parce que ces exploitations se situent toutes autour du seuil de reproduction simple, de simple survie.

Bien sûr toutes les exploitations agricoles du Sud ne relèvent pas de l'agriculture paysanne de même que toutes les exploitations agricoles du Nord ne relèvent pas d'une logique d'entreprise cependant l'ordre de grandeur demeure exact.

Il y a bien 50 millions de chefs d'exploitations modernes face à 1,250 milliards d'actifs agricoles qui relèvent de l'agriculture paysanne, les uns et les autres assurant la moitié du produit brut agricole mondial.

Les agricultures paysannes et indigènes constituent, le mode de production et d'existence de l'immense majorité des populations rurales des pays en développement. Leur poids relatif s'est d'ailleurs sensiblement accru avec la décollectivisation dans les pays socialistes (Chine, Vietnam, pays de l'ex URSS, Europe de l'Est).

- ✓ Elles jouent un rôle central dans la sécurité alimentaire ; on estime en effet qu'en 1995 chaque actif agricole des pays en développement nourrissait 3,6 personnes (3,3 en 1970) ; étant donné le poids de la population agricole dans la population totale, cela met en évidence l'importance de la part de la production agricole destinée à l'auto consommation familiale. En d'autres termes, une grande partie de l'humanité s'efforce d'assurer sa sécurité alimentaire par sa propre production sans recourir au marché.
- ✓ Elles assurent dans beaucoup de pays l'essentiel de la production agricole destinée à l'industrie nationale et à l'exportation : c'est le cas en Afrique pour le coton, le café, le cacao, etc. ; c'est aussi le cas en Asie pour l'hévéa par exemple dont la plus grande partie provient de plantations villageoises, etc.
- ✓ A noter enfin que les agricultures paysannes et indigènes jouent aussi un rôle central en matière d'emploi, de gestion des ressources naturelles et d'aménagement des territoires.

¹⁰ Les données chiffrées proviennent de Pierre Campagne « Globalisation, Systèmes agro-alimentaires et paysanneries » / CIHEAM – IAM / 1998 et s'appuient sur des statistiques de la FAO.

⇒ La situation se dégrade rapidement

C'est l'existence même des agricultures familiales, paysannes et indigènes qui est actuellement menacée par les politiques agricoles néo-libérales qui accompagnent la globalisation.

✓ L'environnement des agricultures familiales a changé :

- Les politiques d'ajustement structurel mises en œuvre à partir des années 80 ont transformé les règles du jeu au niveau national : retrait de l'Etat de nombre de fonctions d'appui, arrêt des politiques de prix, d'aides et de subventions (intrants, crédits, mécanismes compensatoires, ...), fin des filières administrées et des monopoles publics (privatisation, etc.). Les agriculteurs familiaux ont ainsi perdu la plupart des appuis et des aides nationales qui avaient au moins permis jusque là leur survie, sinon leur promotion.
Dans beaucoup de pays (en Amérique Latine par ex), les exploitations familiales moyennes qui avaient réussi à capitaliser des moyens de production dans la période antérieure sont menacées désormais dans leur survie.
- Dans une deuxième étape, les marchés internationaux ont été progressivement libéralisés : fin des grands accords internationaux sur les produits agricoles (café, cacao) ; désarmement des protections douanières et tarifaires. Avec la mise en place de l'OMC, on s'engage dans un changement radical des règles du jeu au niveau international qui modifie les formes d'insertion des agriculteurs familiaux sur les marchés. Les paysans sont en prise directe avec le marché mondial caractérisé ces derniers temps par une forte instabilité des prix pour les produits tropicaux (en raison d'une certaine rigidité de la demande et d'une concurrence accrue du côté de l'offre). Ils sont également concurrencés sur les marchés intérieurs par des produits importés qui bénéficient dans bien des cas, de subventions.

✓ Concurrence et recherche de compétitivité

Dans ce contexte, les agriculteurs familiaux sont contraints à la compétitivité sous peine de disparaître ou de se réfugier dans l'autarcie.

- Les écarts de productivité agricole entre les pays industrialisés et les pays du « Tiers Monde » n'ont cessé d'augmenter depuis 40 ans (nous l'avons déjà évoqué).
- L'augmentation de la productivité se traduit par une baisse tendancielle des prix, les agriculteurs les moins productifs sont confrontés avec des prix internationaux déterminés par les agricultures les plus productives (qui bénéficient en outre d'aides publiques) ; beaucoup d'unités de production du Tiers Monde qui se « maintenaient » grâce à un système de prix régulé au niveau national, enregistrent des résultats négatifs, la situation étant encore plus grave pour les unités de production qui étaient déjà en situation précaire.

Les politiques néo-libérales, en se structurant autour de l'objectif central de recherche d'une compétitivité, en grande partie illusoire étant donné les écarts de productivité de départ, entraînent en outre deux conséquences :

- d'une part, elles poussent les agriculteurs familiaux vers un modèle productiviste coûteux qui n'est accessible qu'à une minorité d'entre eux et dont les effets négatifs sur l'environnement sont à craindre : déforestation, érosion, emploi massif d'intrants chimiques, introduction de semences d'OGM, etc.
- d'autre part, elle compromet la sécurité alimentaire de la population rurale en particulier (concentration foncière, priorité aux cultures destinées au marché car c'est le revenu monétaire qu'elles génèrent qui permet de financer les équipements et les intrants proposés par les modèles de modernisation dominants, etc.).

✓ Des processus de marginalisation/exclusions sont à l'œuvre

Les processus de marginalisation des agricultures familiales sont déjà très avancés

- Les politiques agricoles néo-libérales en effet dynamisent l'agriculture d'entreprise, dans les zones pré-urbaines notamment ; les réformes foncières (et les contre-réformes agraires...) accélèrent la concentration des meilleures terres agricoles entre les mains d'un groupe minoritaire « d'entrepreneurs ruraux » qui sont cités en exemple alors qu'ils disposent au départ de conditions de productions très particulières (en terres, en capital technique, en niveau d'instruction et d'information, en réseau de relations, etc.), infiniment supérieures à celles de la majorité de la population.
- De façon générale, on assiste à un accroissement important de la pauvreté qui touche des couches de plus en plus larges de la population rurale, ce qui entraîne la multiplication des stratégies de survie, une pression accrue sur les ressources naturelles, etc. Certaines catégories sociales sont particulièrement touchées (les petits paysans, les femmes, les jeunes) mais c'est parfois des zones entières qui sont marginalisées, les investissements privés et publics allant aux régions ayant un fort potentiel agro-écologique et produisant pour l'exportation.

La stratification sociale accrue, la main-mise des intérêts privés sur les ressources de la population (terres, forêts, eau, etc.), l'appauvrissement généralisé, les déséquilibres territoriaux qui se créent ou se renforcent, la survalorisation de modèles de promotion individuelle basés sur la seule réussite économique, la compétition qui s'installe aussi entre les agriculteurs familiaux, accélèrent la déstructuration sociale de sociétés très fragilisées par des expériences coloniales ou/et par les politiques de développement et de modernisation mises en œuvre avant l'ajustement structurel. Il est clair qu'au-delà de la grande pauvreté dans laquelle ils sont plongés, les ruraux -et notamment les jeunes- perdent confiance dans l'avenir ; un terrain favorable à des crises, à des conflits, à des guerres se crée ainsi dont maints exemples montrent que ce sont les populations rurales qui en sont les premières victimes.

La situation peut encore s'aggraver...

Les négociations de l'OMC qui avaient échoué à Seattle, notamment sur les questions agricoles, sont en train de reprendre (Réunion de Doha au Qatar en novembre 2001), les Européens semblent en passe de faire des concessions au groupe de Cairns et d'accepter une baisse progressive de leurs soutiens aux produits d'exportation, mais rien n'indique que des concessions soient prévues en faveur des pays en développement pour leur permettre de mettre en œuvre une véritable politique agricole, favorable à l'agriculture paysanne.

Certains pays tels que le Pérou ou la Bolivie développent une politique ultra libérale alors que leur agriculture est dominée par la petite production paysanne, c'est donc qu'ils font le choix politique de sacrifier l'agriculture paysanne en espérant des contreparties (investissements étrangers) dans d'autres secteurs économiques.

⇒ Les agricultures paysannes résistent

▪ Des réponses individuelles

Face à la dégradation du contexte économique, les paysans s'adaptent de diverses façons comme l'ont fait dans le passé les agricultures paysannes des pays les plus avancés :

C'est d'abord une mobilisation accrue du travail familial pour intensifier, ou étendre les superficies lorsque c'est possible. Le paysan ne compte pas son temps, seul compte le résultat qu'il essaye de maintenir à son niveau antérieur.

Mais si la rémunération du travail est trop faible en agriculture, il vaut mieux trouver un emploi temporaire ou durable en dehors de l'agriculture pour assurer le maintien de l'exploitation familiale. C'est ainsi que les paysans ont tendance à devenir des pluriactifs.

Les paysans mettent au point de façon endogène des innovations techniques, diversification des activités, itinéraires techniques moins consommateurs d'intrants (agriculture biologique, systèmes intégrés...) leur permettant d'améliorer leurs marges économiques.

En dernière instance, ils réduisent aussi leur niveau de satisfaction des besoins ou ils décapitalisent (vente d'animaux, de matériel ou de terres).

Toutes ces formes d'adaptation expliquent la formidable capacité de résistance de l'agriculture paysanne qui peut admettre des niveaux de rémunération du travail infiniment plus bas que ceux de l'agriculture d'entreprise.

▪ Des réponses collectives

L'émergence dans tous les pays du Sud d'organisations paysannes et indigènes témoigne de la volonté de la petite paysannerie de ne pas disparaître et de négocier avec les décideurs (politiques et financiers) les conditions de leur intégration économique et sociale.

Parfois anciennes, notamment en Amérique Latine, mais fortement déstabilisées par des régimes politiques autoritaires, parfois très récentes (en Afrique par exemple), les organisations paysannes et indigènes valorisent l'espace d'initiative ouvert par la démocratisation de la vie publique et le retrait de l'Etat. Généralement peu préparées à relever les nouveaux défis résultant de la libéralisation, elles ont forgé souvent leurs propositions et leurs programmes d'action dans l'urgence, parant souvent au plus pressé. La vitalité des dynamiques d'organisation actuelles témoigne de la capacité des agriculteurs familiaux à réagir aux nouvelles contraintes qui pèsent sur eux mais aussi de leur capacité à faire entendre leurs voix, même s'il s'agit de voix diversement convergentes.

Ces organisations paysannes se structurent autour de deux lignes de force :

- la première consiste à améliorer les performances techniques et économiques de l'agriculture familiale dans certaines filières où on peut espérer atteindre un niveau de compétitivité suffisant.
On est là dans une logique d'intégration au système dominant même si, sur cette base, on peut négocier avec les pouvoirs publics, une amélioration des conditions de production (crédit, formation...).
- la seconde consiste à mobiliser l'énergie collective des communautés paysannes ancrées dans leur terroir, afin de créer un rapport de force qui oblige les acteurs dominants à composer avec ces organisations "indigènes" et à reconnaître leur place dans la société en leur transférant un certain nombre de compétences (en matière de développement local) et de moyens.

Ces organisations paysannes et indigènes sont le seul rempart contre une libéralisation sauvage qui ruinerait irrémédiablement les agricultures paysannes.

Elles seules peuvent obliger à une redéfinition des règles de la mondialisation.

Les propositions du mouvement paysan

A. LA CONCRETISATION DU DROIT A L'ALIMENTATION ET AU BIEN ETRE NUTRITIONNEL ET ALIMENTAIRE

Au niveau international et mondial, il est nécessaire de traduire sous forme d'engagements, de traités, de conventions la concrétisation du droit à l'alimentation et au bien-être nutritionnel.

Différents documents ont été ratifiés au niveau international qui mettent en évidence le droit à l'alimentation et à un bien être nutritionnel et alimentaire.

- C'est l'article 25 de la déclaration Universelle des droits de l'Homme des Nations Unies qui a établi clairement la sécurité alimentaire comme un droit fondamental.
- Le Pacte International aux droits économiques sociaux et culturels adopté par l'assemblée générale des Nations Unies en 1966, qui fait aussi référence au droit à l'alimentation comme droit fondamental de l'Homme et requiert son observation par les Etats et les institutions internationales.
- Depuis la conférence mondiale de l'alimentation convoquée en 1974 par les Nations Unies, il existe un consensus fort au sein de la communauté internationale pour reconnaître explicitement ce droit à une alimentation et un bien être nutritionnel et alimentaire pour tout individu. Ce consensus a été réaffirmé lors du sommet mondial de l'alimentation de Rome, en 1996.

Nous pensons qu'est arrivé le temps, au début du 21 ème siècle, de concrétiser ce droit au niveau international comme national. Ceci passe par :

- 1) La ratification la plus large possible par les Etats du nord et du sud du Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels pour lui donner encore plus de force,
- 2) A court terme, l'intégration comme texte de référence au niveau ONU, du code de conduite pour une alimentation adéquate qui a été élaboré par des ONG, dont le FIAN, après le sommet de Rome, en 1996, sur la base des décisions du plan d'action de ce même sommet,
- 3) L'adoption par les Nations Unies d'une convention mondiale de sécurité alimentaire et de bien être nutritionnel qui permette de se fonder sur ce droit et cet objectif de civilisation afin de subordonner à ce texte des décisions qui seraient prise dans le champs du commerce ou dans d'autres domaines.

Ces propositions ont été affirmées en particulier en différents moments, déjà à Rome en 1996 pour le sommet de la FAO pour lesquelles elles avaient été élaborées, lors de l'assemblée du réseau APM Mondial à Yaoundé en 1996, lors du Forum Mondial de Souveraineté Alimentaire en septembre 2001 à La Havane. Elles se sont affinées et sont portées par un ensemble d'organisations et de réseaux au niveau mondial..

B. UNE REGULATION DES ECHANGES AU NIVEAU INTERNATIONAL AU SERVICE DE LA SOUVERAINETE ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DES PEUPLES.

La libéralisation des échanges, à partir de la réduction progressive des barrières douanières, est officiellement engagée dans le secteur agricole depuis l'entrée en vigueur le 1er janvier 1995, de l'accord agricole de l'OMC. De fait, cet accord concerne bien plus que les barrières douanières et touche directement aux politiques agricoles internes des pays, puisqu'il régleme les instruments de protection et de soutien à l'agriculture susceptibles d'être utilisés par les Etats.

Cet accord est par essence fortement inéquitable. Il a légitimé les formes d'aides coûteuses budgétairement qui ne peuvent être utilisées que par les pays riches (comme les aides directes). Parce qu'il ne prend pas en compte les façons de produire (durable ou non) parce qu'il ne tient pas compte des producteurs, parce qu'il favorise les agricultures exportatrices, il privilégie les agricultures intensives au dépens des agricultures paysannes.

Les pays agro-exportateurs regroupés dans le Groupe de Cairns soutiennent fortement une ouverture complète des marchés . On y retrouve des pays développés comme l'Australie, la Nouvelle Zélande mais aussi des pays intermédiaires comme l'Uruguay , le Brésil, la Thaïlande, l'Afrique du Sud et des pays pauvres comme la Bolivie...

Cependant, l'activité agricole ne peut être réduite à une activité de productions de marchandises. La dimension de multifonctionnalité de l'agriculture est défendue par des responsables paysans et des pays d'Europe, d'Amérique Latine ou d'Afrique. Les politiques agricoles les plus performantes et efficaces ont été, de tout temps, non pas de libéraliser les marchés et de multiplier les échanges mais de protéger les agriculteurs des grandes fluctuations du marché international. L'agriculture est une base principale de la sécurité alimentaire. Elle est source d'emplois et de développement rural. Elle permet de gérer les ressources naturelles et de lutter contre la désertification et, bien gérée, elle a un rôle majeur pour la protection de l'environnement.

Les échanges sont néanmoins nécessaires au niveau international, pour les produits tropicaux et pour répondre aux besoins en alimentation des pays à déficit vivrier et qui le resteront sur le long terme.

Le principe de souveraineté alimentaire

Nous mettons en avant le principe de souveraineté alimentaire pour permettre à l'agriculture de remplir toutes ses missions et en particulier, la sécurité alimentaire. Chaque Etat doit pouvoir librement choisir le mode d'approvisionnement en produits alimentaires qu'il souhaite en réponse à l'intérêt collectif national ou régional.

Respecter ce principe impose des règles pour chaque pays qui doivent être adoptées globalement:

- Le libre choix des instruments de politique agricole pour chaque pays, en fonction de ses choix de société démocratiquement déterminés.
- Le droit à la protection aux frontières pour protéger les agricultures paysannes : ce droit, qui a été, et est toujours, largement utilisé par les pays développés doit être accessible à chaque pays.

- L'interdiction des pratiques de dumping, c'est-à-dire de la vente d'un produit à un prix inférieur à son coût de production, y compris les coûts sociaux et environnementaux. Toutes les formes de soutien, directes ou indirectes, qui conduisent à la vente de produits à prix de dumping doivent être supprimées.
- Pallier l'instabilité structurelle des prix internationaux : il s'agit à la fois de stabiliser le revenu des paysans pour les produits exportés sur le marché mondial (boissons tropicales, épices, coton par exemple), et de garantir les conditions d'approvisionnement sur les marchés mondiaux à des prix raisonnables pour les pays structurellement et conjoncturellement déficitaires. Cela nécessite l'instauration d'une maîtrise de la production chez les pays agro-exportateurs, afin de permettre une meilleure régulation des cours.
- La promotion des pratiques agricoles durables : les modèles agricoles, pour être durables, doivent prendre en compte les contraintes locales, environnementales et sociales.
- Le droit à refuser les techniques et technologies jugées inappropriées : un pays doit pouvoir refuser l'introduction sur son territoire de techniques de production (ou de produits agricoles issus de ces techniques), comme les OGM, les hormones de croissance dans l'élevage, des produits phytosanitaires dangereux, etc...sur la base du principe de précaution.

Réguler les marchés, réformer l'OMC et les instruments de gouvernance locale

Les échanges internationaux sont indispensables soit pour certains produits soit pour l'approvisionnement de pays structurellement ou conjoncturellement déficitaires.

Ces derniers doivent pouvoir s'approvisionner à un prix raisonnable et stable sur les marchés internationaux. L'aide alimentaire ne peut être considérée comme un substitut de la défaillance des marchés et doit être réservée aux situations d'urgence. Les pratiques de subventions aux exportations, les crédits à l'exportation, les aides directes sans limites aux producteurs développés aboutissent à des prix de dumping. Ces pratiques doivent être abolies. Ceci nécessite que la régulation des échanges soit confiée à une organisation multilatérale qui soit transparente, démocratique et disposant des moyens de sanctionner les écarts aux règles que nous avons formulées, sans remettre en cause le principe de souveraineté alimentaire.

Cette organisation peut être l'Organisation Mondiale du Commerce, à condition qu'elle soit réformée en profondeur. Elle ne devrait s'occuper que de commerce, être soumise aux autres conventions et textes internationaux (droits économiques sociaux et culturels, conventions sur l'environnement..).

Cette réforme doit s'intégrer dans celle plus globale des instruments de gouvernance mondiale (Fonds Monétaire International, Banque Mondiale et organisations multilatérales de l'ONU). En particulier, une Organisation Mondiale de l'Environnement devrait être créée avec une instance de résolution des conflits et des pouvoirs d'intervention, l'Organisation Internationale du Travail devrait être renforcée. Une instance supérieure de recours devrait pouvoir résoudre les conflits entre les différentes instances des organisations multilatérales en s'appuyant sur la charte de l'ONU, la déclaration des droits de l'homme, le pacte des droits économiques, culturels et sociaux .

Dans les débats actuels sur l'agriculture et l'OMC, il apparaît que les pays du sud , depuis Seattle, ont pris des positions et soutenu des propositions intéressantes que nous avons avancées déjà en 1996. Ainsi une proposition de « boîte de développement » avancée notamment par l'Inde qui permette aux pays en voie développement d'utiliser certains outils

de politique agricole est à soutenir. Elle pourrait avoir plus d'écho si elle prenait en compte la nécessaire protection des agricultures paysannes des pays développés.

Dans la lutte contre la libéralisation sauvage des économies et contre les méfaits actuels de l'OMC sur les agricultures paysannes, il nous paraît important de réaliser des alliances larges qui permettent de faire avancer les changements dans la bonne direction et d'éviter l'isolement. En ce sens, les propositions avancées par ces pays en développement qui reposent la question de la souveraineté alimentaire et des agricultures paysannes nous semblent intéressantes à soutenir.

Un nouveau cycle s'est ouvert à Doha, mais ces points restent d'actualité. Il sera nécessaire de renforcer la capacité de propositions des pays du Sud. La Chine devrait jouer désormais un rôle pivot. En ce sens, une collaboration avec les acteurs qui émergent de la société chinoise s'avère indispensable.

C. LA MISE EN PLACE AU NIVEAU NATIONAL DE POLITIQUES PUBLIQUES DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE BIEN ETRE NUTRITIONNEL.

Respecter et satisfaire ce droit à l'alimentation et au bien être nutritionnel signifie :

- adopter une démarche qui resitue l'accès à l'alimentation et le bien être nutritionnel au centre des modes de vie, de production et de consommation et oblige à mettre en priorité ce bien être nutritionnel de la population dans la définition des politiques notamment sanitaires et sociales, agricoles, économiques et environnementales.
- une mobilisation sociale des citoyens et des communautés accompagnée d'une éducation et d'une information continue afin de changer des modes de production et de consommation pour des modes de vie plus sains.
- la promotion, au niveau mondial, de systèmes agricoles et alimentaires durables et favorables à la nutrition, à la santé et au bien être,
- la garantie de la qualité nutritionnelle de l'alimentation dans le respect des cultures et des préférences alimentaires.

Nous proposons pour la mise en place effective de politiques alimentaires et nutritionnelles une approche publique de la nutrition intégrée, plurisectorielle et participative :

- l'organisation d'ateliers nationaux de définition et de suivi de politique de sécurité alimentaire et de bien être nutritionnel qui regroupent les décideurs , les chercheurs et les acteurs : producteurs, industriels, distributeurs et consommateurs et ONG. Nous pouvons voir des exemples de ce type de démarche dans certains Etats du Brésil.

Cette politique devrait se traduire par des mesures concrètes

- Poursuivre les programmes ayant prouvé leur efficacité comme la promotion de l'allaitement maternel exclusif et l'introduction adéquate d'aliments de complément ;
- Renforcer la réglementation de l'étiquetage des aliments et le contenu de la publicité alimentaire, en particulier, celle qui s'adresse aux enfants ;
- Taxer les produits de faible intérêt nutritif afin de générer des fonds pour les actions de prévention et de promotion de la santé ;
- Mobiliser le secteur de l'agriculture pour améliorer la production et la consommation d'aliments riches en micronutriments, légumes, fruits et légumineuses etc...
- Adopter des objectifs de qualité nutritionnelle dans la fabrication industrielle et la restauration collective : moins de sel, de sucre, de graisses et plus de micro nutriments, de fibres ;

Ceci demande aussi de mettre en place des activités de surveillance nutritionnelle associant les acteurs sociaux, et requiert une mobilisation sociale, communautaire et citoyenne en particulier des jeunes, des femmes et des consommateurs autour de l'analyse des problèmes nutritionnels et de la mise en place des actions, notamment éducatives et de communication.

D. LA PROMOTION DE SYSTEMES AGRO-ALIMENTAIRES DURABLES

Nous sommes dans une situation où les systèmes alimentaires se transforment très rapidement et sont caractérisés par :

- une tendance à la concentration de l'industrie agroalimentaire et de la distribution des produits alimentaires,
- un processus de standardisation et de d'homogénéisation des produits alimentaires à un niveau international, destructeur des cultures alimentaires variées,
- une complexification des systèmes alimentaires qui dépendent de circuits de production, transformation et de distribution plus longs. Ceci les rend plus fragiles et moins sûrs,
- une dépendance marquée vis à vis d'agricultures intensives et productivistes, destructrices des ressources naturelles, de la biodiversité et des agricultures paysannes,
- des crises alimentaires (vache folle, poulet à la dioxine, fièvre aphteuse..) qui prennent vite des dimensions internationales vu l'interrelation des pays en matière alimentaire...

Il est nécessaire de changer de cap en la matière pour s'appuyer sur des secteurs de production, de transformation et de distribution qui remplissent des critères de durabilité : préservation des ressources naturelles, qualité des produits du point de vue sanitaire et nutritionnel, entreprises économiquement viables qui créent des conditions sociales équitables.

Dans l'agriculture, ceci nécessite un choix délibéré au niveau national et international pour s'orienter vers des agricultures durables et biologiques.

On a pu voir comment en Suisse, un référendum au niveau national sur ce choix d'agriculture a permis à l'Etat d'entreprendre une politique volontariste de transition de l'ensemble de l'agriculture suisse vers une agriculture durable et biologique. Mais la situation est différente entre les pays développés, les pays en transition comme le Mexique et les pays en voie de développement ou les moins avancés. Sans ressources financières des Etats il est difficile de construire des politiques agricoles qui intègrent une dimension de durabilité. Mais il est néanmoins possible d'intégrer cette dimension dans les politiques de soutien à la petite agriculture qui voient le jour dans des pays comme le Brésil, le Mexique...

Comme le souligne les animateurs de l'association d'Agroecologia de Roumanie, les initiatives des paysans peuvent aussi développer un secteur d'agriculture durable ou biologique. En Roumanie, en quelques années, 20 000 ha sont passés en agriculture biologique, une fédération nationale d'agriculteurs biologiques a été créée, une interprofession est en chantier pour résoudre les problèmes de promotion et de commercialisation de l'agriculture biologique. Cette dynamique est liée à des centaines de stages que des ingénieurs agronomes roumains ont pu faire dans des exploitations d'agriculture biologique en France.

De manière générale ceci nécessite néanmoins des politiques et initiatives publiques au niveau national, combinant des programmes agro-environnementaux et de développement rural, l'application du principe pollueur-payeur, de l'éco-conditionnalité des aides à l'agriculture qui se traduisent par des contrats entre l'agriculture et la société pour assurer des services environnementaux. et sociaux.

Nous en sommes qu'au tout début d'une refondation des systèmes agro-alimentaires pour qu'ils soient durables et adaptés aux spécificités des diverses communautés humaines de la planète.

E. L'ACCES AUX MOYENS DE PRODUCTION ET A LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Il est essentiel d'intégrer la terre comme « patrimoine culturel » affirme les responsables de la CCP du Pérou. Cela a beaucoup d'écho non seulement dans les communautés andines mais aussi en Afrique par exemple.

De nombreux conflits dans le monde ont encore aujourd'hui un lien plus ou moins direct avec la question foncière et la question de l'accès aux zones de pêche ou aux côtes pour les activités de pêche et d'aquaculture.

Ces conflits sont liés ;

- à l'insécurité de l'accès à la terre et aux ressources dans de nombreux pays : la non reconnaissance des droits coutumiers, le manque de garanties des fermiers et des métayers, la précarité des droits des chasseurs et des cueilleurs. C'est le cas par exemple au Paraguay où la précarité foncière entraîne une mauvaise gestion des terres par les paysans ;
- à une distribution très inégalitaire de la terre qui pousse à l'affrontement avec les grands propriétaires ;
- aux revendications des peuples indigènes pour exercer leur pouvoir sur leur territoire ancestral ;
- au pillage des ressources halieutiques par les bateaux de pêche industrielle le long des côtes où les petits pêcheurs des pays du sud exercent leur métier ;
- aux conflits fonciers sur les côtes liés au développement de nouvelles activités telles que le tourisme, le transport, et au développement des villes.

Comme l'indique les responsables de la Contag (Brésil), « la démocratisation de la terre impulse et conditionne la démocratisation du pouvoir politique, économique et social à la campagne ». Cet accès et ce partage de la terre est un passage obligé des sociétés pour lutter contre la pauvreté, pour les démocratiser.

Nous faisons dans ce domaine cinq propositions fondamentales :

1) la réhabilitation de la réforme agraire comme une politique publique indispensable, dans tous les pays où la distribution de la terre est très inégalitaire.

Nous estimons qu'une intervention rapide et efficace impulsée par l'Etat pour redistribuer la terre aux sans terre, aux petits et moyens producteurs est plus que jamais nécessaire et urgente à chaque fois que la distribution de la terre est très inégalitaire (comme par exemple au Brésil, au Zimbabwe, en Afrique du sud, aux Philippines..). La réforme agraire constitue alors « une politique publique nécessaire et prioritaire » à mettre en place dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. De fait, la grande masse des pauvres dans le milieu rural est constituée de paysans ou d'anciens paysans qui ne disposent plus de moyens suffisants pour survivre.

« la réforme agraire est le principal instrument politique pour une rupture avec l'actuel modèle de développement excluant, concentrateur de terres et de rentes » (Eugénio Connolly, Contag).

Mais les réformes agraires à venir doivent tenir compte des expériences antérieures et ne pas simplement répéter les schémas du passé. C'est l'objet de la seconde proposition

2) La Recherche systématique de l'amélioration des processus de réforme agraire.

Les contextes favorables à la réussite de réformes agraires sont relativement peu fréquents, puisqu'ils s'accompagnent de rapports de force, interne et externe, permettant de s'attaquer aux intérêts des grands propriétaires fonciers.

Une amélioration des processus de réforme agraire passe avant tout par le renforcement des responsabilités et des compétences des organisations de paysans et implique :

- la recherche d'appui de différentes couches sociales, en évitant la constitution d'un secteur réformé coupé de la réalité et notamment des autres petits paysans ;
- la création de capacités locales de gestion du foncier, sans attendre la fin du processus de réforme,
- la combinaison des droits individuels et collectifs afin de construire des systèmes viables et qui permettent de sécuriser les exploitants individuels et de gérer collectivement les biens communs :
- l'articulation de la réforme agraire avec une politique agricole qui permette le développement réel de la production paysanne.

3) La mise en place des politiques de structures et de régulation des marchés fonciers où les inégalités foncières sont moindres.

Cette proposition s'applique aux pays qui n'ont pas besoin d'une réforme agraire ainsi que ceux qui viennent de réaliser une réforme agraire. Dans les deux cas, il convient de gérer l'évolution des structures agraires afin qu'un nombre aussi grand que possible d'exploitations puissent être viables économiquement.

Là aussi, il est nécessaire qu'existent des organisations paysannes fortes, démocratiques et représentatives des couches majoritaires de producteurs.

Les mesures qui peuvent être prises dans le cadre de ces politiques des structures sont:

- des mesures fiscales qui taxent la grande propriété, l'utilisation trop extensive du sol et son utilisation destructrice des ressources naturelles ;
- des mesures de régulation et d'amélioration des marchés fonciers (cogestion du marché foncier entre l'Etat et les organisations paysannes comme en France), facilités de crédit foncier à ceux qui n'ont pas accès à un financement approprié pour acheter la terre ;
- des politiques qui facilitent le remembrement des parcelles de terre.

Mais il faut aussi garantir le droit des exploitants à travailler la terre indépendamment du droit de propriété. C'est une des seules façons de résoudre les problèmes posés par les héritages égalitaires entre générations dans de nombreuses sociétés paysannes. Cela passe par :

- la sécurisation par la loi des droits des locataires, des métayers ou des ayants droits qui ne sont pas propriétaires.
- La constitution d'instances spécifiques qui soient propriétaires de la terre et dont le statut légal peut prendre diverses formes, à condition que les droits des exploitants soient garantis.

4) Décentraliser en grande partie les mécanismes d'administration des droits individuels sur la terre

L'établissement de systèmes nationaux de cadastre et de registre de la propriété qui affirment que la seule façon de garantir les droits des paysans est de leur donner des titres de propriété ont montré leurs faillites ou leurs limites. Le coût des opérations, la manière de les réaliser qui

souvent spolié des ayants droits et l'inexistence de mécanismes locaux d'actualisation des droits font que ces efforts sont peu profitables aux petits producteurs.

Il faut combattre avec force l'idée que la sécurisation des droits ne passe que par l'acquisition de la propriété.

La décentralisation des mécanismes d'administration des droits au niveau des municipalités, d'organisations coutumières ou d'instances ad-hoc constitue une priorité et une condition pour que les systèmes de cadastres au niveau national soient viables et que les droits de tous les usagers puissent être actualisés à un coût raisonnable. Il est aussi nécessaire de combiner ces fonctions de pure administration des droits avec des fonctions de résolution de conflits et de médiation, adaptées aux exigences actuelles.

5) Construire des instances de gestion des ressources communes au niveau des territoires

Il est important de pouvoir gérer aussi un ensemble de biens communs (sols, eau, forêts, biodiversité, ressources halieutiques..) sur un même territoire ou sur zone côtière.

Ceci est valable pour les territoires dits indigènes mais aussi dans tous les autres espaces et territoires.

Ce type de volonté est exprimée fortement par exemple au Paraguay dans le cadre des Comités Municipaux de Développement Rural qui viennent de se mettre en place mais aussi en Equateur où les organisations indigènes ont développé des lieux de gestion des territoires alternatifs au lieux de décentralisation du pouvoir, et dans la plupart des pays africains engagés dans la décentralisation.

Il s'exprime aussi une volonté de ne pas transformer en marchandise les ressources naturelles et en particulier l'eau. Les organisations paysannes et indigènes de Bolivie insistent sur ce point. « la guerre de l'eau », c'est à dire la lutte des populations rurales contre la privatisation de l'eau dans la région Cochabamba qui a eu beaucoup d'impacts au niveau national et international. La question est aussi de trouver une manière de gérer, de contrôler, de limiter dans certains cas cette utilisation de l'eau.

Nous pensons que pour que ces propositions soient mises en application, ceci nécessite :

- la constitution de réseaux d'échanges d'expériences entre organisations paysannes mais aussi entre organisations de pêcheurs sur ces questions
- la mise en évidence que la lutte contre la pauvreté et la gestion durable des ressources naturelles passent par des réformes agraires, des interventions foncières et des politiques agricoles favorables à la petite production paysanne.
- des activités de lobby pour influencer les financeurs et les décideurs

la constitution de nouvelles alliances hors du milieu paysan ou indigène sur des thèmes intéressants les populations urbaines (lien entre pauvreté urbaine, l'impossibilité de s'installer comme paysan, la sous rémunération du travail paysan, l'environnement, la qualité de l'alimentation, la gestion du milieu rural..)

F. LE REFUS DU BREVETAGE DU VIVANT ET DE LA DIFFUSION INCONTROLÉE DES OGM DANS L'ALIMENTATION

1) Les ressources de la nature sont des ressources universelles.

La privatisation à travers les brevets sur les biotechnologies du génie génétique touche à la fois la matière vivante, sa reproduction et la connaissance qui s'y rapporte.

Le choix de mettre en place des brevets sur le vivant est un choix politique émanant de puissants acteurs économiques mondiaux. L'enjeu qui se présente à l'humanité est de parvenir à préserver la possibilité pour les habitants de la planète de refuser un monopole technologique qui les exclue de droits sur l'utilisation de produits vitaux comme les semences issues de leurs champs, les plantes avec lesquelles ils se soignent et les connaissances qu'ils ont eux mêmes contribués à produire.

Le système de brevet qui a été développé pour protéger les innovations industrielles est un instrument législatif inapproprié pour les organismes vivants et leurs constituants. Le système doit être complètement repensé en développant des voies alternatives pour récompenser les innovateurs. La question du brevet sur le vivant doit être correctement examinée par une très large communauté de représentants des différentes cultures de manière à ce que les régimes alternatifs respectent les croyances éthiques et religieuses.

Il est important de soutenir la position des communautés qui ont affiché une position éthique forte contre le brevet sur les organismes vivants, comme celle du groupe de pays africains à l'OMC emmené par l'Ethiopie.

La réglementation de l'accès aux ressources biologiques est à promouvoir ainsi que la possibilité pour les pays d'opter pour une loi nationale « sui generis » qui protégera les innovations des communautés locales en conformité avec la Convention sur la diversité biologique.

Les pays industriels ont profité de l'OMC pour imposer la mise en œuvre d'un accord international sur le droit de propriété intellectuelle touchant au commerce (ADPIC). Dans cet accord, il est fait obligation aux pays de se doter d'un système de propriété intellectuelle sur les variétés végétales protégeant des droits d'appropriation privée et il ne reconnaît pas les droits des communautés. Les PVD, les pays africains restent les plus intéressés par la révision de l'article 27.3 de l'ADPIC.

Que ce soit par la modification de cet article où par l'inscription de cette exigence dans d'autres textes ou conventions au niveau mondial ***nous exigeons, que d'une part, les plantes, les animaux, ainsi que les micro-organismes et tout autre organisme vivant ou partie de ceux ci ne soient pas brevetables et d'autre part que les processus naturels qui permettent aux plantes et animaux de se développer ne puissent pas l'être non plus.***

Un monde sans OGM agricole

Nous nous appuyons pour énoncer nos propositions sur le travail de réflexions du groupe de la Confédération Paysanne réuni à Vaihles dans le sud de la France, sur le cahier de propositions rédigé à partir des ateliers de Porto Alegre (FSM 2001) et la réflexion interne au réseau APM Mondial.

Les risques entraînés par le développement des OGM en agriculture

- Des risques environnementaux intolérables et irréversibles.
 - ***Destruction d'un équilibre complexe et fragile des génomes et des écosystèmes***
Le fonctionnement du vivant est nié par l'utilisation de plantes transgéniques massivement répandues dans les cultures. Issue de techniques de laboratoire encore toutes balbutiantes, la transgénèse produit des plantes artificielles. En transgressant les barrières reproductives naturelles entre les espèces, les producteurs d'OGM introduisent des nouveaux déséquilibres dans les génomes et dans les écosystèmes.
 - ***Perte des diversités agricoles et développement des résistances des insectes et des plantes adventices***
La généralisation rapide dans le monde des OGM insecticides et tolérant aux herbicides conduit à une perte de diversité des variétés et des cultures et multiplie les résistances des insectes prédateurs et des plantes adventices sans garantie durable pour la protection des sols et des cultures.
 - ***Les OGM nous entraînent inéluctablement vers une agriculture unique conventionnelle et intensive***
L'impossible coexistence de deux filières avec et sans OGM a été démontré dans de nombreux pays. En France un avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) du 23 juillet 2001 révèle que " *la présence d'OGM à l'état de trace dans les semences ou les récoltes conventionnelles paraît être une réalité. Les analyses réalisées par les services officiels révèlent que 41% (16 échantillons sur 39) des maïs conventionnels comportent la présence fortuite de semences OGM*". Les pollutions par les OGM suppriment toute alternative paysanne évoluant vers l'agriculture biologique.
- Des risques économiques accentués condamnant l'agriculture paysanne.
 - ***Elimination et disparition du métier de paysan***
L'industrialisation de l'agriculture a conduit à une dépossession technique des paysans de fonctions essentielles comme la sélection des plantes qui concourt à vider les campagnes des communautés qui y vivent, comme cela s'est passé en Europe.

Une agriculture industrielle ne pouvant garantir une qualité
Les excès de l'industrialisation ont produit des crises très aiguës dans le monde paysan européen comme celle de la vache folle, de la fièvre aphteuse. Ces crises sont l'expression de l'impasse d'une agriculture chimique qui limite les agriculteurs dans leur capacité (qualitative et quantitative) de production d'aliments sains (pollution des sols et des eaux, contamination de produits, perte de qualité gustative..).
 - ***Des normes d'acceptabilité inacceptables***
Ces excès ont amené à une prise de conscience plus large dans la société des risques alimentaires alors que dans le même temps la main-mise des multinationales devient une réalité à travers une stratégie de fait accompli. La pollution génétique étant irréversible, la culture massive de variété OGM dans certaines parties du monde permet de justifier les

normes d'acceptabilité (seuils de contamination autorisée) des pays producteurs comme des pays importateurs. Avec les brevets industriels sur les variétés transgéniques et les législations sur les semences certifiées (comme les taxes sur les semences de ferme) s'organise un marché captif qui condamne toute autonomie des paysans et réduit la diversité variétale des cultures (seules quelques variétés commerciales OGM les plus rentables seront produites.)

Rapports de force

- **La lutte des paysans et des citoyens opposés aux OGM** est dans un rapport de force (par exemple en France, pour l'interdiction des essais d'OGM en plein champ et contre le renforcement des législations qui interdisent ou limitent les semences fermières) affronte les gouvernements et les multinationales, confortés par le secteur de la recherche scientifique qui bénéficie de subventions publiques et privées pour développer des programmes sur les OGM.
- **Les paysans sont soutenus dans leurs actions** contre les OGM par de nombreux autres secteurs qui partagent le même projet de société dans lequel une agriculture paysanne est centrale : des consommateurs, des citoyens, des scientifiques indépendants, d'autres syndicats de travailleurs,
- **Le moratoire "de fait" en Europe est en bout de course.** Toutes les conditions pour autoriser les OGM sont réunies les unes après les autres. Il reste le principe de responsabilité sur lequel il faut se positionner haut et fort !

Propositions

Les OGM exposent la planète et l'humanité à de réels dangers : risques alimentaires incontrôlés (notamment allergies, résistances aux antibiotiques...), stérilisation des semences, perte de l'autonomie des paysans, perte de biodiversité et à terme généralisation inévitable et irréversible des cultures OGM.

Nos propositions tendent à définir une transition vers une agriculture libre d'OGM, en laissant éventuellement la porte ouverte à certains OGM, dans certaines conditions de cultures (milieu fermé, biofermenteurs..) et d'utilisation (applications médicales encadrées et contrôlées) et pour certains objectifs limités (la transgénèse en tant qu'outil de laboratoire n'est pas remise en cause).

- **la mise en place d'un moratoire international.**

Devant les risques avérés ou potentiels des OGM et le caractère automultiplicateur des variétés et espèces transgéniques, il est urgent d'obtenir un moratoire international sur la culture des OGM (ainsi que sur la dissémination d'espèces animales transgéniques comme les saumons).

Les principes de ce moratoire sont :

- l'interdiction de toute culture commerciale mais l'autorisation de recherches dans des conditions sécurisées, à condition toutefois que d'autres recherches sur l'agriculture durable soient menées en parallèle, avec autant de moyens.

En attendant des moratoires locaux au niveau des communes, des régions, des Etats doivent être mis en place.

• **le renforcement des législations nationales, régionales et internationales**

Il est important de s'appuyer sur le **protocole de Biosécurité de Carthagène** qui reconnaît le **principe de précaution** pour les mouvements transfrontaliers d'OGM. Mais ce protocole doit être ratifié par le maximum de pays pour s'exercer. Il établit des procédures d'accord préalable pour les mouvements transfrontaliers d'OGM, exigeant le consentement explicite du pays avant que les importations d'OGM puissent avoir lieu.

Mais il faut établir clairement la suprématie de la convention de Biodiversité (CBD) qui encadre le protocole de Carthagène sur les accords de l'OMC.

Il est donc important de décliner le protocole de Biosécurité dans les législations régionales et nationales (l'application de l'étiquetage sur l'ensemble du processus de transformation) et d'exiger une tolérance zéro pour les traces d'OGM dans les produits agricoles

Il faut aussi introduire une clause de responsabilité large des producteurs d'OGM (sur la santé des consommateurs et l'environnement), applicable sur l'ensemble de la planète.

Axes stratégiques

- le développement de **systèmes d'information indépendants** des multinationales et du pouvoir politique,
- **une recherche publique indépendante** pour une agriculture durable sans OGM ;
- la réalisation de larges alliances associant, en particulier, les consommateurs, les agriculteurs et les chercheurs du public ;
- **l'ouverture de la recherche publique aux préoccupations sociétales** en favorisant des forums d'échanges avec les chercheurs.

Programme d'actions

- **_Continuer à dénoncer et détruire les cultures OGM** généralisant l'artificialisation du vivant et produisant à terme un projet totalitaire pour l'alimentation et l'agriculture. Détermination à poursuivre des actions pour la défense d'une agriculture paysanne faisant partie d'un projet de société.
- Construire un **débat sur le maintien d'un moratoire**, et pousser à la **ratification Protocole de Carthagène** par les gouvernements.
- **Développer des réseaux de producteurs de semences fermières** Si on ne peut pas permettre au paysan de faire eux-mêmes leurs semences, on ne pourra pas s'opposer aux OGM. Il faut développer une dynamique qui élargit la diversité. Nécessité dans certains pays d'un encadrement technique pour les agriculteurs voulant acquérir un savoir-faire dans la production de semences issues d'une sélection locale.
- **Organiser une défense juridique**. Face à la pollution des cultures par les OGM, les paysans doivent pouvoir porter un dossier juridique au niveau international pour poursuivre les responsables et pour développer leurs propres semences, sachant qu'en Europe la vente de semences non certifiées est interdite ;
- **Mise en réseau et échanges de savoir et de savoir-faire entre agriculteurs** sur les menaces OGM et sur les productions de semences(et plants) fermières.

- **Réorientation majeure de la recherche scientifique** pour soutenir les besoins des agricultures paysannes.

F LA PROMOTION SOCIALE DES HOMMES ET DES FEMMES DU MILIEU RURAL.

L'accès à des informations essentielles

Le monde rural n'a pratiquement pas accès à l'information par manque de moyens de communication. De plus, cette information est polluée par des informations promues par les grandes entreprises transnationales (Nestlé, Monsanto...). La population du milieu rural, en particulier, doit pouvoir accéder à des informations essentielles dans des domaines clés: techniques agricoles, santé, médicaments, gestion de l'environnement, météorologie...

Ces informations font partie de biens communs de la communauté humaine qui ne peuvent pas être confiés aux lois du marché. La communauté internationale doit les promouvoir, les Etats doivent créer les conditions de leur diffusion la plus large et de leur appropriation.

En ce sens, les paysans réclament une information et une réflexion plus grande sur des sujets qui sont des enjeux actuels et futurs pour les populations rurales mais aussi pour l'ensemble de l'humanité: les questions de bien être nutritionnel, le vivant et sa protection, les questions de changements climatiques...

Le droit à la formation

Les populations rurales dans les pays en développement souffrent d'une très grande misère en matière de formation générale, professionnelle et citoyenne.

Les formations de base

Les responsables de la Contag (Brésil) estiment qu'il faut revoir complètement l'environnement de la formation en milieu rural. Il faut apporter une véritable offre éducative en matière d'école de base, de formation professionnelle, d'introduction de réseaux de sciences, de techniques et de développement.

Les responsables d'Agroecologia en Roumanie estiment que « le seul apprentissage pratique et la transmission de père en fils sur l'exploitation ne suffit plus pour faire face aux exigences de l'agriculture pratiquée aujourd'hui ». D'autres responsables au Paraguay constatent le fait « qu'il n'y a pas d'accès à la formation formelle ou informelle ».

C'est d'un énorme investissement de l'ensemble de l'humanité pour la formation que les jeunes et adultes, en particulier du milieu rural, ont besoin.

mais aussi la formation de leaders.

Le secteur de formation informelle ou d'éducation populaire qui constitue le lieu de formation des militants des responsables des organisations sociales et populaires. L'éducation populaire a rencontré une période de crise avec la celle de l'action collective dans le cadre de syndicats organisés dans un cadre uniquement national. Aujourd'hui, des expériences, des projets renaissent pour faire face à la globalisation

économique libérale. Une Université Paysanne Africaine, un centre de formation de leaders paysans dans le Mercosur, une formation de paysan à paysan en Amérique centrale se montent et se développent. Il est important de développer des lieux de formation de leaders sociaux, avec un caractère international, ouverts à des militants d'autres secteurs, développant une vision citoyenne mondiale, et ayant des moyens pour échanger entre eux.

La reconnaissance de la place des femmes en milieu rural

Les femmes jouent un rôle fondamental dans l'agriculture. Le travail agricole repose très largement dans la plupart des sociétés paysannes, sur la main d'œuvre féminine. A ce travail agricole, se surajoute le travail domestique si bien que, au total, les femmes constituent la catégorie la plus exploitée dans le système de production paysan.

Par ailleurs, elles jouent un rôle exclusif dans l'alimentation de leurs familles (conservation, transformation, préparation) et donc dans l'équilibre nutritionnel des repas.

Elles devraient donc jouer un rôle essentiel dans l'élaboration de politiques publiques en matière de sécurité alimentaire, de recherche sur les technologies de production et de transformation, de protection de l'environnement en valorisant leurs expériences concrètes dans tous ces domaines.

Malheureusement, en raison du poids des coutumes, des handicaps dont elles pâtissent dans l'accès à l'éducation en particulier, elles sont très en marge du débat public.

Cependant, elles sont de plus en plus actives dans les organisations paysannes et indigènes, parfois elles ont choisi de se regrouper dans des organisations spécifiques. Quoi qu'il en soit, ces responsables paysannes font preuve de détermination dans la promotion d'une politique qui leur permettrait d'acquérir plus de capacités et de pouvoir : alphabétisation, accès à l'éducation et à l'information, formation des militantes pour mieux connaître leurs droits et création d'espaces publics où les femmes peuvent débattre entre elles et se faire entendre...

L'arrivée massive de responsables féminines au sein des organisations paysannes et indigènes permettrait d'enrichir considérablement le débat sur l'avenir de l'agriculture paysanne et de progresser vers des solutions réalistes.

Des stratégies pour une autre mondialisation

Il n'est pas inutile de rappeler aux gouvernants de ce monde que si les règles du jeu devaient conduire à sacrifier, au nom de l'efficacité et d'un optimum économique abstrait, l'agriculture paysanne, cela conduirait à des déséquilibres socio-politiques majeurs au niveau national (notamment dans les très grands pays tels que l'Inde ou la Chine) et au niveau mondial qui ne pourraient être maîtrisés dans la mesure où l'économie ne serait pas capable d'absorber cette main d'œuvre migrante.

L'ensemble des propositions que nous venons de formuler montrent, s'il en était besoin, que les organisations paysannes et indigènes ne sont pas sur des positions corporatistes de défense d'un mode de production condamné à disparaître.

Il apparaît que la question alimentaire et la question agraire sont intimement liées et qu'elles renvoient à de multiples dimensions :

- celle bien sûr de la satisfaction des besoins de l'ensemble des hommes,
- celle de la durabilité des activités dans un monde aux ressources limitées,
- celle de la justice, c'est-à-dire l'accès aux ressources et du droit à l'emploi...

La complexité de ces questions qui concernent l'avenir de l'humanité est telle qu'elles ne peuvent être laissées à l'arbitrage du marché. Ceci milite pour le renforcement d'instances de régulation à tous les niveaux, où l'ensemble des acteurs élaborent des compromis raisonnables qui font appel à l'intelligence et au cœur.

Cela signifie que les intérêts individuels (des acteurs) qui sont sains et naturels pour motiver l'action soient subordonnés, en dernière instance, à l'intérêt général.

Cela voudrait dire également que l'ensemble des questions posées ne doivent pas être traitées de façon séparée : la production agricole et les échanges, l'alimentation, l'écologie, la reconnaissance du rôle des femmes, etc. mais abordées de façon globale et cohérente et en particulier que les règles qui sont établies dans les instances opérationnelles qui traitent de l'économie et du financier (FMI, Banque mondiale, OMC) soient en conformité avec les résolutions affirmant des droits positifs, prises par les instances de caractère politique (celles des Nations Unies et de ses organes spécialisés).

Les organisations paysannes et indigènes pensent que seule l'agriculture paysanne est en mesure de répondre aux défis de la complexité. Cela ne signifie pas pour autant que l'agriculture paysanne doit rester en l'Etat, qu'elle refuse le changement. Cela implique bien évidemment qu'elle accède à une certaine forme de modernisation adaptée.

Un scénario pour l'avenir pourrait être articulé en deux grands volets :

- La première mesure, à faire admettre dans le cadre de l'OMC, est le **droit des pays en développement à constituer des espaces économiques protégés** (régionaux si possible), afin de pouvoir mettre en œuvre une politique forte d'appui à la modernisation de l'agriculture paysanne lui permettant, à terme, d'affronter la concurrence internationale. Toute l'analyse du développement agricole dans le monde confirme le bien fondé de cette position et la réussite de la politique agricole européenne dans la période 1960 – 1990 en est la parfaite illustration : cas d'une agriculture paysanne qui a su se moderniser, répondre aux besoins de l'Europe et dégager des surplus pour l'exportation, atteindre enfin des niveaux de productivité parmi les plus élevés au monde.

Cette politique agricole européenne a fait preuve de limites et d'insuffisances dans des domaines tels que le respect de l'environnement, la sécurité des aliments..., il faudra s'en inspirer pour élaborer des politiques agricoles qui tiennent compte de ces nouvelles dimensions.

Cette option signifie un choix pour la société de consommer en priorité des produits locaux, ce qui peut entraîner, à court terme, un coût de l'alimentation plus élevé que si le pays s'approvisionnait sur le marché mondial (c'est une option qui va contre la politique menée jusqu'à présent qui privilégie assez systématiquement le consommateur urbain aux dépens du producteur national).

Cette charge peut être tempérée par une politique alimentaire appropriée en faveur des catégories pauvres et vulnérables, cette politique élaborée par les pouvoirs publics, s'appuierait sur le réseau des associations de développement local qui au niveau des quartiers urbains peuvent assurer la distribution d'aides alimentaires et développer des programmes nutritionnels.

Cette situation peut aussi stimuler les innovations dans les modes de distribution et de condition des produits alimentaires avec en particulier la mise en place de circuits courts du producteur au consommateur (à l'image des "ferias" du Venezuela).

- Il ne suffit pas de protéger un marché intérieur, il faut aussi être en mesure de **répondre à la demande à des prix décroissants**. Cela implique que l'agriculture paysanne devienne plus productive et dégage des surplus agricoles croissants pour approvisionner le marché. L'agriculture paysanne doit, pour améliorer ses performances, mettre en œuvre une technologie² adaptée mais qui demande plus de savoir-faire et de capital.

Mais il est vrai que la tendance actuelle ne facilite pas cette mutation technologique en agriculture. En effet, l'augmentation de la population active agricole au niveau mondial excède largement l'accroissement de la mise en valeur de nouvelles terres si bien que la superficie agricole disponible par actif agricole diminue. La taille des exploitations agricoles diminuant, on s'achemine vers une réduction du surplus agricole commercialisable puisque la production aura tendance à être de plus en plus autoconsommée (on risque donc de revenir à l'autarcie).

Il n'y a pas d'autre solution que d'admettre qu'une partie significative de la main d'œuvre paysanne doit abandonner la production agricole pour se tourner vers d'autres activités.

Comme il n'est ni possible ni souhaitable que cette population rurale aille s'agglutiner dans les villes où il n'existe pas de conditions d'accueil décentes, il faut nécessairement créer des emplois dans des secteurs de production (agroalimentaire, machinisme) ou de services (transport, tourisme, maintenance des équipements agricoles, comptabilité-gestion, formation et conseil agricole...), permettant à la population de continuer à vivre en milieu rural.

C'est la problématique actuelle de la Chine (que les groupes APM ont pu découvrir lors d'un voyage d'études dans la province de Ningxia en 1999) qui essayait de transférer 3 à 400 millions de personnes de l'agriculture paysanne (sur un milliard de paysans) vers de nouvelles activités en milieu rural.

Pour que ce scénario ait des chances de voir le jour, il faut développer une **stratégie à partir des organisations paysannes et indigènes**.

Ces organisations paysannes indigènes, quelles que soient leurs faiblesses ou leurs erreurs, constituent le seul acteur capable de défendre les intérêts de l'agriculture paysanne.

Elles ont donc un **rôle central** à jouer.

² Ce qui implique toute une politique de développement comportant notamment la mise au point des innovations, la disponibilité des moyens de production, la formation pour acquérir ces techniques, le crédit...

Par ailleurs, elles sont tiraillées entre divers objectifs qu'il est pourtant nécessaire de poursuivre simultanément.

- Tout d'abord, apporter des réponses concrètes, aux demandes diverses, souvent diffuses et parfois contradictoires de leurs adhérents qui par ailleurs ne constituent que rarement un ensemble homogène ;
- Ensuite, être reconnues par les acteurs économiques et institutionnels dominants comme des acteurs à part entière et donc accepter les règles du jeu qu'ils instaurent tout en œuvrant à leur aménagement ;
- Enfin, penser et préparer l'avenir des agricultures familiales en formulant des propositions de moyen et long terme, qui devancent la réflexion des acteurs dominants, créant ainsi les conditions favorables à la négociation.

Pour ce faire, il convient de **renforcer les capacités de proposition et de négociation des OPI**

- **L'ancrage des propositions dans la réalité**

C'est par une confrontation permanente avec les problèmes des paysans à la base que les dirigeants paysans peuvent établir une continuité entre leurs pratiques sociales et les positions prises vis-à-vis de l'extérieur. Il y a le risque en effet que le débat sur les questions de société aux niveaux national et international n'amènent les leaders paysans à se couper de la base et à délaisser les questions concrètes pour devenir des professionnels du discours. Cela exige une vigilance permanente sur le fonctionnement démocratique des organisations de telle sorte que les représentants paysans soient véritablement porteurs de propositions collectives.

- **Le droit des paysans à l'information et à la formation**

Cela ne saurait se réduire à un simple transfert du « savoir des experts » aux agriculteurs ; il s'agit pour les OPI d'élaborer leur propre lecture du changement, de forger leurs propres concepts, de construire une expertise collective, de renforcer aussi la confiance individuelle et collective dans leurs propres capacités. Cela suppose un accès élargi à l'information et à la formation, par la mise en place de systèmes contrôlés par les OPI, des échanges d'expérience et leur capitalisation mais aussi des alliances avec certains acteurs extérieurs solidaires et des confrontations avec d'autres acteurs (Cf. les initiatives des réseaux APM dans ce domaine, l'université paysanne africaine UPAFA, le centre de formation des dirigeants paysans CEFODIR dans la zone du Mercosur).

- « **La globalisation de la solidarité paysanne** » constitue une voie dans laquelle des progrès importants ont été réalisés par les OPI dans la période récente : tout en reconnaissant les spécificités de chacune de ses composantes, il s'agit, à l'échelon local, régional, national et sous-régional d'unifier le mouvement paysan autour d'enjeux partagés.

La constitution de coordinations telles que le conseil national de concertation des ruraux (CNCR) au Sénégal ou le Réseau des organisations paysannes et professionnelles (ROPPA) d'Afrique de l'Ouest constituent des avancées dans la reconnaissance par les pouvoirs publics et les acteurs de la coopération internationale de l'agriculture paysanne comme mode de production central dans tout projet d'avenir.

- **La construction d'alliances** avec d'autres catégories sociales ou socio-professionnelles ayant des objectifs et des intérêts convergents est une voie encore peu explorée par les

OPI ; elle est sans doute pourtant nécessaire pour modifier les rapports de force et pour éviter des risques de corporatisme ou de simples coalitions d'intérêt.

Des expériences significatives ont cependant été menées dans ce sens au Mexique (avec les Zapatistes), en Equateur (mouvement indigène), au Brésil (mouvement des sans terre), en France (confédération paysanne...).

- Le renforcement du pouvoir de négociation des OPI passe aussi par une meilleure **utilisation des marges de manœuvre** offertes par les acteurs dominants ; cela suppose que soient mieux identifiées les stratégies des différents acteurs économiques et institutionnels.

On peut penser par exemple que l'inscription par la Banque mondiale puis par l'ensemble des partenaires au développement de la "lutte contre la pauvreté", comme axe central de leurs politiques de coopération constitue une ouverture qui peut offrir des opportunités intéressantes.

Ouvrir le débat sur l'avenir des agricultures familiales

L'enjeu central de la période actuelle est la réflexion prospective sur l'avenir de l'agriculture. L'enjeu est d'importance pour les agriculteurs familiaux car la survie à court terme de nombre d'entre eux dépend de l'existence de régulations économiques et sociales, sectorielles et territoriales, à l'échelle locale, régionale et internationale. Mais il s'agit aussi d'un **enjeu de société** du fait des multiples fonctions que joue l'agriculture et donc la question posée "Quelle agriculture ? Pour quelle société" (?) concerne bien sûr les agriculteurs mais aussi les autres catégories socio-professionnelles qui vivent en milieu rural, les consommateurs porteurs de demandes diverses, le citoyen en général et les pouvoirs publics.

Dans la plupart des cas, les organisations paysannes et indigènes ont intérêt à prendre l'initiative en interpellant les politiques, en mobilisant les médias, en organisant des manifestations...

Le débat doit s'organiser à différentes échelles géographiques et à différents niveaux de décision.

Mais il convient de souligner l'importance de l'échelon national qui demeure le cadre de mise en œuvre des politiques agricoles et alimentaires. Par ailleurs, les négociations internationales sont menées par des Etats qui doivent prendre en compte les intérêts exprimés par les représentants de la société civile.

Renforcer les processus de démocratisation de la vie publique

La reconnaissance des droits civils et politiques, individuels et collectifs constitue la condition de l'action des OPI et souvent de leur simple existence ; les processus de démocratisation en cours les reconnaissent de plus en plus souvent, mais la construction de la démocratie suppose aussi un élargissement de la participation sociale, la reconnaissance des droits économiques et sociaux (accès plus équitable aux ressources, à l'emploi, à l'éducation, etc.), la reconnaissance des modes de vie des sociétés locales, la prise en compte réelle des questions de genre et de génération, des mécanismes de prévention et de règlement des conflits, etc.

Deux types de mesures peuvent y contribuer :

- **La reconnaissance par les Pouvoirs Publics de la fonction d'intérêt collectif jouée par les OPI**

Elle passe par des statuts juridiques adaptés à la réalité des OPI (et donc négociés entre elles), qui légitiment leurs actions et les inscrivent dans la sphère publique. Elle passe aussi par la reconnaissance de leurs initiatives dans les législations et réglementations sectorielles (en matière de services, de gestion des équipements collectifs). Cette reconnaissance par les Pouvoirs Publics est en outre indispensable à une participation efficace des OPI aux instances de concertation et de négociation avec les autres acteurs.

- **La mise en place des cadres de concertation transparents et équitables**

Au niveau local, national et sous-régional, de nombreuses instances de négociation et de régulation contractuelle se mettent en place, ce qui constitue un acquis récent, très important ; de nombreuses asymétries caractérisent cependant les relations qui s'instaurent entre les OPI et les autres acteurs.

En toute logique c'est aux Pouvoirs Publics qu'il revient de veiller à l'équilibre de la négociation entre les différents acteurs, au fonctionnement transparent et équitable des cadres de concertation mis en place, à l'application des décisions prises. Le rôle de l'Etat peut ainsi s'en trouver réhabilité ; encore faut-il que l'Etat soit porteur de l'intérêt général et qu'il retrouve des moyens d'action qui lui font souvent défaut, cela renvoie au débat politique plus général dont les OPI ne peuvent être absentes.

CONTRIBUTIONS POUR LA RENCONTRE PAYSANNE MONDIALE ET POUR LE CAHIER DE PROPOSITIONS « LES PAYSANS FACE AUX ENJEUX DU XXI SIECLE »

1) Contributions spécifiques par pays ou organisations

1. Rôle et renforcement des organisations paysannes, des couches marginalisées et des minorités au Cameroun (CNOP-CAMEROUN)
2. Le capital social, un élément déterminant dans la lutte contre la pauvreté (APM-CÔTE, D'IVOIRE)
3. Souveraineté alimentaire et ressources naturelles (COPRASAT-TCHAD)
4. Le rôle de la femme dans les organisations paysannes (CFPC-CAMEROUN)
5. Les organisations paysannes face à la mondialisation. Perspectives de développement d'une agriculture familiale compétitive et durable (CNOP-CAMEROUN)
6. Le rôle des groupes d'agriculteurs dans le maintien d'une agriculture vivable (AGROECOLOGIA-ROUMANIE)
7. L'agriculture écologique – une solution possible pour rendre durable le développement agricole en Roumanie (AGROECOLOGIA-ROUMANIE)
8. Agricultura familiar en Paraguay (UAN-PARAGUAY)
9. Agricultura familiar e construção de alternativas de desenvolvimento rural sustentavel (CONTAG-Brasil)
10. Mujer campesina, poder de decisió. Su aporte al fortalecimiento de los gremios campesinos para el desarrollo rural (CCP-PERU)
11. El tratado de agricultura de la OMC y el impacto en la agricultura campesina (CIOEC-BOLIVIA)
12. El grupo de Cairns y sus posiciones extremistas en las negociaciones sobre agricultura en la organización mundial del comercio (CIOEC-BOLIVIA)
13. La OMC y la integración regional (CCP-PERU)
14. Tiempo de alianzas o tiempo de independencias ? Autogestión y control social en la organización económica campesina (CIOEC-BOLIVIA)
15. Atelier de réflexion et d'échanges sur les démarches de construction de la culture de la paix en Casamance (Carrefour des initiatives citoyennes – Sénégal)
16. Quelles nouvelles étapes dans la résistance aux OGM ? (Confédération Paysanne – France)

2) Les cahiers de propositions au niveau mondial issu du réseau APM Mondial.

Ces cahiers ont été élaborés sur différents thèmes par des partenaires du réseau APM. Des responsables paysans participant ont été associés depuis des années à ces réflexions.

Les cahiers de propositions au niveau mondial:

Le droit des peuples à se nourrir et à réaliser leur souveraineté alimentaire

Politiques foncières et réformes agraires

Alimentation, nutrition et politiques publiques

Agriculture et développement durable

Refuser la privatisation du vivant

Souveraineté alimentaire et négociations commerciales

Société civile et OGM: quelles stratégies internationales ?

Cahier de propositions du programme mobilisateur sols

Formation des leaders sociaux

Ces cahiers, leurs résumés sont disponibles la plupart en plusieurs langues sur le site

www.apm-monde.com

3) Contributions au titre du Projet Fédérateur de Recherche-Action-Formation : « les organisations paysannes face aux défis de la mondialisation ».

Compte rendu et principaux résultats de l'atelier international de Cape Town – octobre 1998

Dossiers par pays :

Sénégal

Cameroun

Bénin

Equateur

Pérou

Uruguay

Chili

Chine

Ateliers continentaux :

Mémoire de l'analyse comparée des expériences du Chili, de l'Equateur, du Pérou et de l'Uruguay.

Synthèse générale :

Mise en œuvre et résultats de la première phase – novembre 1999 – novembre 2000

Documents disponibles auprès du Ciepac ciepac@wanadoo.fr et des réseaux APM Afrique apm@camnet.cm et du Riad www.riad.org

Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme



<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/>